



**Plus que trois mois avant l'échéance REACH : les entreprises belges
sont sur la bonne voie**

La fédération sectorielle essenscia aide les PME à enregistrer les produits chimiques dans les délais imposés

Bruxelles, 1er mars 2018 – Avant le 1er juin 2018, toutes les substances chimiques produites ou importées dans l'Union européenne en plus petite quantité de 1 à 100 tonnes par an devront être enregistrées auprès de la European Chemicals Agency (ECHA). Les substances qui ne seront pas enregistrées à cette date - dans les trois mois exactement - ne pourront plus être commercialisées conformément au principe «no data, no market ». Pour les entreprises belges, cette échéance stricte représente un réel défi, mais grâce à l'accompagnement important prodigué par essenscia, la fédération sectorielle, aux entreprises et principalement aux PME dans la procédure d'enregistrement, les entreprises belges sont en bonne voie pour respecter ce délai crucial.

REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals) est une législation européenne qui vise à protéger l'environnement et les personnes contre les risques des produits chimiques. Depuis son lancement en juin 2007, 682 entreprises en Belgique ont introduit 4.914 dossiers d'enregistrement, ce qui représente au total 3.698 substances différentes. Le nombre de substances enregistrées en Belgique a plus que doublé depuis juin, ce qui montre que les entreprises sont sur le pied de guerre pour parvenir à rentrer leurs dossiers d'enregistrement dans les temps. 20% de toutes les substances enregistrées en Europe sont produites ou importées dans notre pays, ce qui souligne l'importance de la Belgique en tant que pays producteur majeur de produits chimiques.

« Le message est clair : n'attendez plus pour enregistrer vos produits, faites-le maintenant ! Les entreprises qui ne seront pas en règle dans les temps risquent de rater le train » commente **Tine Cattoor**, conseiller Product Policy chez essenscia. *« Toutes les substances produites ou importées en quantité comprise entre 100 et 1.000 tonnes par an devaient obligatoirement être enregistrées pour le 1er juin 2013. Nous avons respecté ce délai. Il s'agit maintenant de plus petites quantités, et cela concerne donc principalement les PME, qui représentent 60% du secteur, un défi de taille donc. Jusqu'à présent aucun gros problème n'a été relevé et nos entreprises sont sur la bonne voie pour relever ce défi. »*

« La chimie belge montre clairement le bon exemple en ce qui concerne REACH, ce qui souligne notre volonté à jouer un rôle d'acteur responsable qui met tout en oeuvre pour répondre aux exigences législatives et à leur application. », commente **Yves Verschuere**, administrateur délégué d'essenscia. *« Elle illustre également l'engagement fort des entreprises du secteur à garantir un usage sûr et responsable des produits et substances chimiques, du producteur au consommateur. Cette démarche implique aussi un engagement financier étant donné que les coûts d'enregistrement sont particulièrement lourds pour les PME. En outre, REACH ne s'arrête pas après la date limite d'enregistrement, car la législation englobe également l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances. Les entreprises devront donc continuer à fournir les informations nécessaires. »*

Véritable relais entre les autorités et les entreprises, la fédération sectorielle essenscia aide depuis plus de 10 ans les entreprises, et en particulier les PME, à implémenter correctement la législation très complexe qu'est REACH par le biais de journées d'étude et de plus de 200 ateliers de formation VLARIP et WALRIP. Près de 250 entreprises ont participé à ces sessions au cours desquelles des

Plus d'infos:

Corine Petry, Head of Communication, tel. 02 238 99 12, GSM 0474 499 306, cpetry@essenscia.be

Gert Verreth, Communication Advisor, tel 02 238 97 86, GSM 0477 46 42 27, gverreth@essenscia.be

experts de grandes entreprises ont partagé leur savoir-faire avec des collègues de petites et moyennes entreprises. Au total, plus de 2600 heures de formations par an ont été prodiguées afin de promouvoir la sécurité dans toute la chaîne de valeur des produits chimiques. L'expertise offerte ne se limite pas aux producteurs actifs dans la chimie, les matières plastiques et les sciences de la vie mais s'adresse aussi aux fabricants, importateurs et entreprises d'autres secteurs, comme le textile, le transport, l'alimentation ou le commerce de détail qui sont aussi concernés.

Plus d'infos:

Corine Petry, Head of Communication, tel. 02 238 99 12, GSM 0474 499 306, cpetry@essenscia.be
Gert Verreth, Communication Advisor, tel 02 238 97 86, GSM 0477 46 42 27, gverreth@essenscia.be